

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 22733

présenté par

M. Leclerc, M. Straumann, M. Bony, M. Masson, M. Rolland, M. Sermier, M. Pauget, M. Hetzel,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Kamardine, M. Cinieri et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2035 ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à l'année :

« 1975 »

l'année :

« 1985 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rendre plus progressive la mise en œuvre de cette réforme des retraites.